

## Reportage France 2 hier soir

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 20 juillet 2002

Bonjour.

Hier, sur France 2, dans le journal du soir, est passe un reportage sur les bracelets electroniques, qui permettent aux detenus de purger leur peine chez eux. 2 personnes etaient interviewees. La premiere chez elle, en train de fumer, avec un paquet de cigarette (dont la marque n'etait pas du tout cachee) et un cendrier, la deuxieme dans un debit de boisson, avec un cendrier en premier plan, et bien sur la aussi la marque sur le cendrier absolument pas cachee.

Est-il possible de porter plainte contre France 2 pour non respect de la loi Evin (partie sur la publicite sur le tabac), en mettant en cause la publicite implicite et donc illegale pour le tabac fait tout au long du reportage ? Qui doit-on contacter ? L'action a-t-elle une chance d'aboutir ?

Je precise que je suis adherent chez vous, mais j'ai change d'adresse.

Merci pour toute information que vous pourrez m'apporter.

## Réponse:

Oui, vous avez raison de penser que la caméra de France 2 est volontairement provocatrice. Il faut évidemment ne pas laisser s'instaurer ces habitudes ambiguës qui risqueraient de mettre la loi en péril. DNF ne souhaite cependant pas utiliser l'arme des procès sans être assurée d'un maximum de chances de réussite. Et pour ce cas, France 2 aurait beau jeu à rétorquer que son rôle est de saisir des évènements tels qu'ils se présentent, sans mise en scène. Seul le caractère répétitif de tels procédés devrait donc permettre de mettre en cause la bonne foi de la chaîne publique. Vous avez, par contre, la possibilité de faire appel au médiateur de la 2 qui, en cas de plaintes nombreuses, ne manquera pas de traiter le sujet. Vous pouvez également déposer une plainte auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)\* qui peut user de son pouvoir disciplinaire. Si vous faites une quelconque action dans ce sens, n'oubliez pas de nous en tenir informés : cela alimentera la démonstration du caractère répétitif que DNF recherche.

Nous avons pris bonne note de vos nouvelles coordonnées et les transmettons également à votre délégation régionale.

\*Conseil supérieur de l'audiovisuel Tour Mirabeau 39-43, quai André-Citroën 75739 Paris cedex 15 Tél. : (33)01 40 58 38 00 Fax : (33)01 45 79 00 06